



ASSURANCES

Pour obtenir des informations sur les assurances pour la saison 2010-2011, veuillez consulter les documents suivants sur notre site Internet à : www.hockey.qc.ca dans l'onglet rouge « **Assurances** ».

ASSURANCES ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉ CIVILE

Le document « La sécurité un travail d'équipe », 120 pages dans lequel vous trouverez les informations relatives pour les adhérents aux programmes d'assurances, le formulaire d'accident de Hockey Canada.

- ✓ **La sécurité : Un travail d'équipe – La sécurité pour tous** (document PDF)
Partie assurance accident seulement p. 39 à 55
- ✓ **La sécurité : Un travail d'équipe – La sécurité pour tous, 100 pages** (document PDF)
- ✓ **Rapport d'accident de Hockey Canada : (français – anglais), 2 pages** (document PDF)
Complétez toutes les parties du formulaire et signer le formulaire. Demandez à un officiel de l'équipe (président, gérant, entraîneur) de votre équipe de compléter et signer la partie « Renseignement sur l'équipe », faire compléter la déclaration du médecin ou dentiste au verso du formulaire. Assurez-vous que toutes les sections sont complétées avant de le faire parvenir à Hockey Québec.
Soumettez le formulaire dûment complété à Hockey Québec accompagné de toutes les factures, et reçus originaux et ce, dans les 90 jours suivant la date de l'accident.

IMPORTANT:

- Seuls les formulaires de rapport d'accident reçus à Hockey Québec dans les 90 jours suivant la date de l'accident seront acceptés.
- Hockey Canada est strictement un assureur supplémentaire en vertu du programme de fiducie de prestations-maladie (frais médicaux et dentaires majeurs). Si vous avez accès à toute autre assurance, vous devez d'abord présenter votre demande de règlement en vertu de cette assurance. Hockey Canada remboursera les frais qui ne sont pas assurés par votre assurance primaire jusqu'à concurrence des limites fixées dans sa police.
- Hockey Canada ne couvre pas les frais provenant de cliniques privées MRI/Médical comme des services hospitaliers pour lesquels des prestations ne sont pas offert par tout plan d'assurance d'hôpital du Gouvernement fédéral ou provincial administré par la province dans laquelle la personne assurée réside, qu'ils soit payés ou non.

ASSURANCE DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Pour obtenir de plus amples informations sur le document, nous vous invitons à vous référer à notre site Internet **dans l'onglet rouge « Assurances »**. De plus, veuillez prendre note que vous devez consulter que la section B du document.

HOCKEY CANADA – POUR LA GESTION DU RISQUE ET LA SÉCURITÉ / ÉVÉNEMENTS SANCTIONNÉS

Pour tous ceux qui désirent obtenir de l'information en regard d'une demande de certificat d'assurance pour les événements sanctionnés :

- ✓ Document « Hockey Canada – Pour la gestion du risque et la sécurité /Événements sanctionnés (Français – Anglais)
- ✓ Formulaire de demande de certificat d'assurance

POUR PLUS D'INFORMATIONS, VEUILLEZ CONTACTER :

Francine Deschênes
Secrétaire service aux membres
Hockey Québec
7450, boul. Les Galeries d'Anjou suite 210
Montréal (QC) H1M 3M3
Bureau : 514-252-3079 poste 0
Télécopieur : 514-252-3158
Courriel : assurances@hockey.qc.ca